

TECHNICIEN(NE) MÊTREUR EN RÉHABILITATION DE L'HABITAT (Niveau IV) (T.M.R.H.)

CONTENU DE LA FORMATION :

1 - PRÉPARATOIRE

- Mathématiques appliquées au métier.
- Français (en particulier vocabulaire technique).
- Informatique.
- Communication.

2 - FORMATION QUALIFIANTE

- Faire le métré tous corps d'état d'une opération de réhabilitation et l'estimer au bordereau ou aux ratios.
- Faire l'étude de prix aux déboursés d'une opération de réhabilitation.
- Faire l'étude technique et financière de l'avant-projet d'une réhabilitation en s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

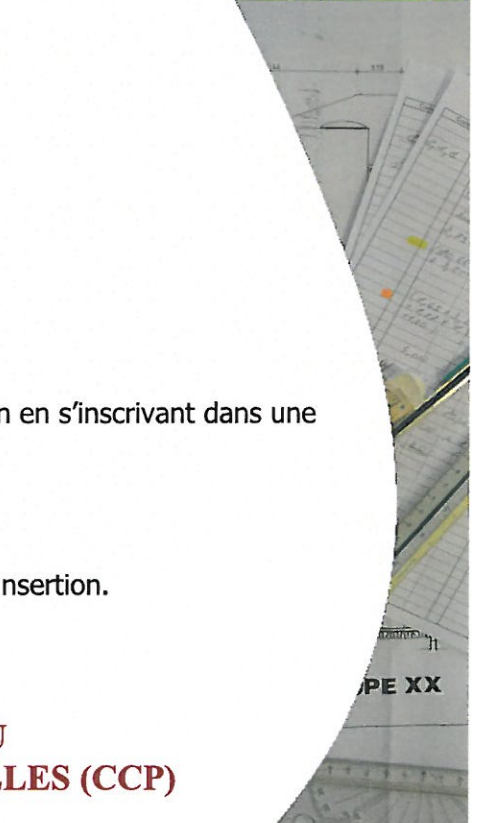
3 - PÉRIODES D'APPLICATION EN ENTREPRISE

- Modules de technique de recherche d'emploi animés par des chargés d'insertion.
- Stages pratiques en entreprise d'une durée totale de 7 semaines.

4 - ACCÈS : TITRE PROFESSIONNEL DE NIVEAU IV OU CERTIFICATS DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES (CCP)

L'attribution du Titre est prononcée par un jury de professionnels au vu :

- D'une épreuve de synthèse (écrit et oral).
- D'un Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (D.S.P.P.).
- D'un entretien final.



TECHNICIEN(NE) MÉTREUR EN RÉHABILITATION DE L'HABITAT (Niveau IV) (T.M.R.H.)

OBJECTIF

Reclassement professionnel de travailleurs handicapés adressés par leur MDPH.

TITRE

Titre professionnel (TP 00318) de niveau IV du Ministère du Travail.
Code ROME : 61223.

DURÉE

3 mois de préparatoire - 14 mois de formation professionnelle.

LE MÉTIER

Le/La Technicien(ne) Métreur en Réhabilitation de l'Habitat exerce dans le cadre d'une opération de rénovation. A partir de relevés ou d'un dossier de consultation constitué des plans et du descriptif des ouvrages prévus, il évalue le coût des travaux.

- Il effectue les relevés d'une construction existante.
- Il participe à l'élaboration des plans d'une opération de réhabilitation.
- Il rédige les descriptifs d'une opération de réhabilitation.
- Il établit le devis quantitatif estimatif des travaux de réhabilitation d'un bâtiment.
- Il prépare le budget prévisionnel d'une réhabilitation à partir de son étude.

NIVEAU REQUIS

Niveau V (CAP/BEP) et une première expérience dans le secteur du bâtiment est souhaitable.

APTITUDES REQUISES

Esprit logique et bonne visualisation dans l'espace.
Capacités d'analyse et de synthèse.

INDICATIONS MÉDICALES

Pathologie stabilisée.
Autonomie du déplacement nécessaire.

DÉBOUCHÉS

Le/La Technicien(ne) Métreur en Réhabilitation de l'Habitat exerce en entreprise de gros-œuvre ou tous corps d'état, dans un cabinet de métré ou d'économiste de la construction, dans une collectivité/une administration. Les entreprises du bâtiment spécialisées dans la rénovation représentent 55% de l'activité de la branche professionnelle.

CRP de Sillery
2 rue de Charaintru
91360 Epinay sur Orge
Tél. 01 64 48 29 90 (Standard)
Tél. 01 69 74 17 17 (Admissions)
Fax. 01 64 48 21 13
crp@ffbs-sillery.com - www.ffbs-sillery.com

